

## Communiqué de presse

### **RAIL 2030 : les cantons de Suisse occidentale partiellement satisfaits**

Delémont, le 23 mars 2010. La **Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)** prend acte avec une satisfaction mitigée du contenu du projet RAIL 2030. Pour la CTSO, qui regroupe les directeurs des transports des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, RAIL 2030 constitue certes une base de travail acceptable. Pour le président de la CTSO Claude Nicati, Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, l'absence de deux options d'extension laisse toutefois un goût amer: l'achèvement du tunnel de base du Lötschberg et l'amélioration de la ligne entre Bienne et Bâle via Delémont sont une fois de plus recalés en file d'attente. Quant aux solutions de financement, elles ne décollent toujours pas, alors même que pour les cantons, seul le paquet à 21 milliards entre en ligne de compte.

Pour les sept cantons réunis au sein de la CTSO, le projet RAIL 2030 n'est pas seulement un programme de développement du rail. C'est aussi un programme de repêchage de mesures dont la nécessité est reconnue mais qui n'ont pu être réalisées dans le cadre de RAIL 2000 première et deuxième étape (ZEB).

A des degrés qui restent à vérifier, les mesures suivantes concernant la Suisse occidentale sont prise en compte dans le projet RAIL 2030 présenté par la Confédération et les CFF :

- ⇒ développement de l'offre sur la liaison Genève – Lausanne
- ⇒ aménagements sur la ligne Lausanne - Brigue
- ⇒ réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne
- ⇒ tunnel de Gléresse
- ⇒ aménagements dans les gares de Genève, Lausanne et Berne

En revanche, l'achèvement du tunnel du Lötschberg ainsi que la ligne d'accès entre Berne et Thoun et l'amélioration de la ligne entre Bienne et Bâle via Delémont passent à nouveau à la trappe. Dans les deux cas, la situation actuelle ne permet toujours pas l'introduction de la cadence à la demi-heure, un standard pourtant prévu depuis ... plus de 20 ans déjà (approbation de RAIL 2000 en votation populaire en 1987)!

S'agissant du financement, la CTSO estime que l'entretien et le développement de l'infrastructure ferroviaire est une tâche de la Confédération qui doit être financée par cette dernière. Les cantons rejettent les transferts de charges plus ou moins déguisés, tout comme ils rejettent les velléités d'économie dans le domaine des transports publics alors que ces derniers suscitent un engouement qui va encore s'accroître d'ici à 2030 selon les prévisions. Il appartient clairement à la Confédération de proposer des solutions de financement pour le « paquet » à 21 milliards, un minimum en regard de l'ampleur des mesures à réaliser pour maintenir la performance du réseau ferroviaire.

---

Renseignements complémentaires :

Claude **Nicati**, 032 889 67 00 et 079 218 79 31, Chef du département neuchâtelois de la gestion du territoire, Président CTSO

Jean-Claude, **Hennet**, , 032 423 39 15 et 079 250 86 64, secrétaire général CTSO